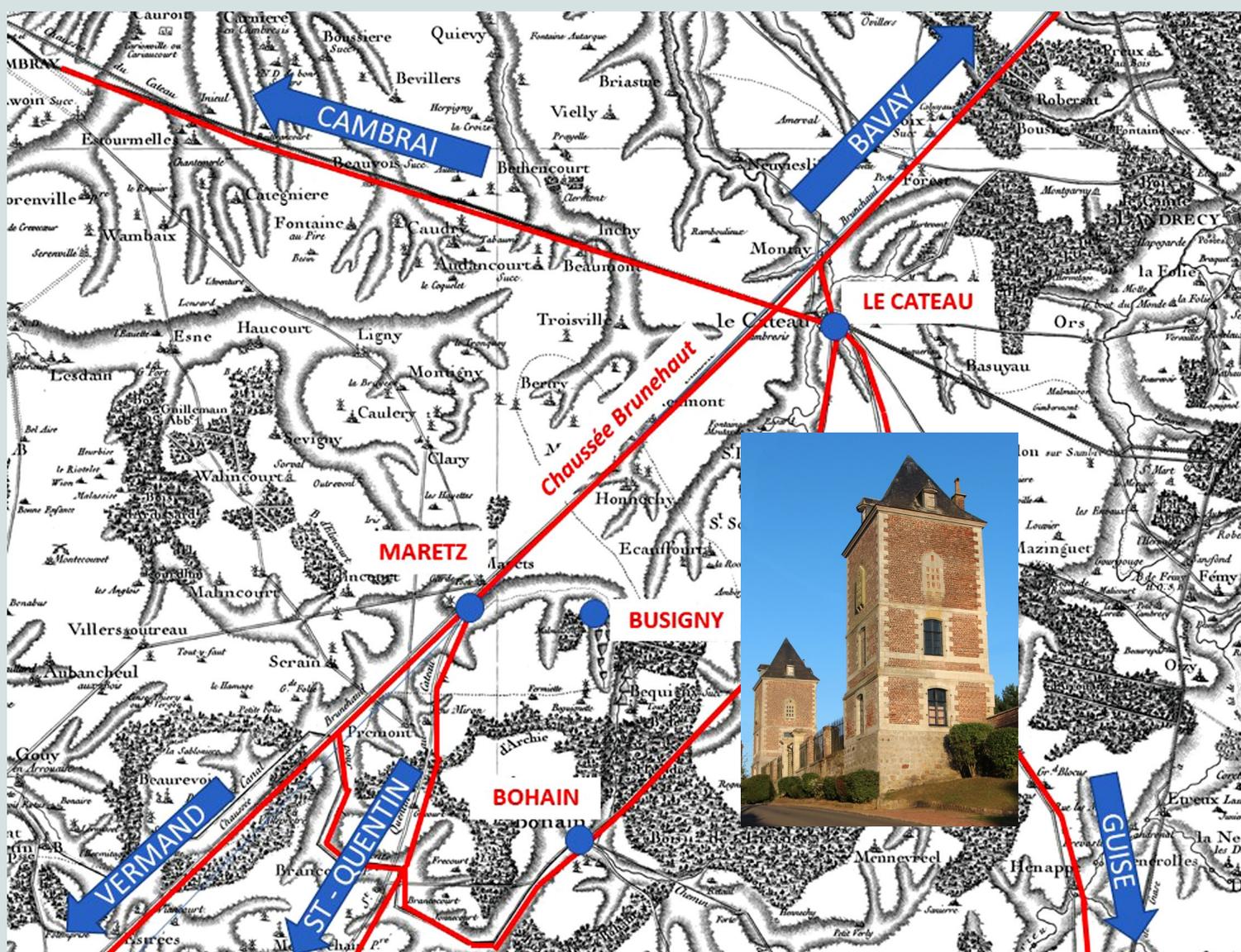


# IBUS GNY ACTUS



Septembre 2020—n° 1

## Sommaire

Ensemble, luttons contre le Covid 19.

Le mot du Maire

Le conseil Municipal

Commissions permanentes et délégations

Le budget communal de 2020

Rentrée scolaire et centre aéré

Maison solidaire et Croix Rouge

La maison France Services itinérante

Le dispositif de protection citoyenne

L'appui aux associations

L'expression de la liste minoritaire

Programme et Calendrier des événements

Le 76ème anniversaire des fusillés de Busigny

Nos joies et nos peines

Mots mêlés et mots croisés

Recette de cuisine

Busigny dans le rétroviseur.

## Pourquoi un nouveau bulletin municipal ?

**A**u fil du temps, il nous est apparu que le bulletin municipal ne reflétait pas toute les activités et la vie de notre commune. Nous tenons à vous exposer aussi précisément que possible les orientations de la municipalité et à vous présenter la palette des services offerts aux busignois, il fallait changer notre bulletin d'information pour le faire, c'est ainsi qu'est né BUSIGNY ACTUS.

Vouloir apporter en permanence une information complète sur toute la vie de notre commune est un exercice difficile, nous voulons vous apporter dans les pages du bulletin municipal le maximum d'information sur les sujets qui nous préoccupent tous, les affaires de la commune bien entendu mais aussi la vie des associations, les temps forts de l'animation du village comme tous ceux de notre territoire.

Dans ce numéro vous trouverez donc les événements qui ont marqué la vie communale, des informations pratiques et le programme des événements à venir dans les prochaines semaines.

## Ensemble, luttons contre le COVID 19.

Dans un contexte où certains peuvent baisser la garde dans les lieux plus familiers ou propices à la convivialité, il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la COVID-19 : la période estivale qui vient de s'achever et la rentrée ne doivent pas être synonymes d'un relâchement dans le respect des gestes barrières. C'est de l'engagement et la responsabilité de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous.

Depuis le 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans les lieux clos recevant du public ainsi que dans les lieux estimés pertinents par les préfets de chaque département, sauf les locaux d'habitation, en fonction de la situation épidémique

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, porter un masque obligatoirement dans les lieux clos, et quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter .



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

## Le mot du Maire.

L'année 2020 sera inévitablement marquée par la crise sanitaire qui s'est installée durablement. Cela n'est pas sans conséquence sur les activités de la commune et sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

La commune a fait face à la situation et s'attache aujourd'hui à rechercher un rythme de fonctionnement qui permettra un déroulement de la vie communale apportant aux busignois ce qu'ils peuvent en attendre.

Installé le 3 juillet, le nouveau conseil municipal s'est attaché avec moi à rechercher toutes les conditions d'une vie communale efficace en mettant tout d'abord en place les organes lui permettant de travailler. En reprenant les chantiers engagés, notamment le restaurant scolaire qui sera mené à son terme, en approfondissant les bases budgétaires qui conditionnent l'action de la commune non seulement dès maintenant, mais aussi dans le futur en raison des engagements – emprunt ou paiement à terme - qu'elles impliquent. Ce travail a été fait avec les adjoints et conseillers municipaux qui ont tous travaillé les dossiers dont ils ont la charge et ont maintenant une vision commune des choses.

Si nous avons encore des points complexes à traiter en matière budgétaire, nous avons préservé ce qui est

nécessaire à une vie communale saine : le subventionnement immédiat des associations, la reprise des manifestations communales (fête, repas des aînés) et la garantie d'une bonne rentrée des classes pour les parents et les élèves.

Le tableau est cependant loin d'être parfait, de trop nombreuses incivilités, de trop nombreuses dégradations et infractions ont perturbé le cours des choses et m'amènent à réagir. En communiquant mieux et plus vite d'abord : c'est la raison de ce nouveau bulletin puis de la refonte de notre site internet au cours du dernier trimestre, une communication nécessaire mais qui ne sera pas suffisante pour apaiser les tensions apparues avec ces troubles. En nous rassemblant ensuite dans une participation citoyenne construite avec les autorités, ce sera un moyen d'alerte et de protection. Ce dossier est maintenant ouvert.

Si les raisons de douter restent présentes, les raisons d'espérer ne sont pas absentes mais elles passent par la tolérance, l'engagement et le respect de tous et des règles. Je compte une fois encore sur tous pour réussir avec vous, comme vous pouvez compter sur moi.

Didier Maréchalle.



## Renforcement des mesures sanitaires, le 21 août 2020.

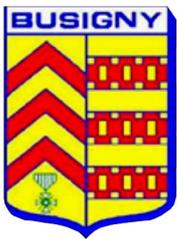
Le préfet du Nord et le directeur général de l'ARS avaient appelé mi-juillet les habitants du département à ne pas abandonner les efforts consentis ces derniers mois pour faire reculer l'épidémie, en précisant que ces efforts devaient être maintenus sur les lieux de travail, sur les lieux de détente et en famille. Au regard de l'évolution épidémiologique, ils rappellent solennellement l'importance des gestes barrières et la plus grande vigilance. L'augmentation du nombre de cas et surtout l'apparition de clusters sont en effet souvent liées à un défaut de vigilance, voire à des comportements à risques, par exemple des regroupements en famille, entre amis, communautaires, des événements collectifs et festifs... sans aucune mesure barrière.

Au regard de cette tendance à l'augmentation du nombre de cas dans le département, le préfet du Nord a décidé par un arrêté pris le 21 août 2020 de renforcer plusieurs mesures déjà en vigueur, destinées à la fois à limiter les risques de transmission du virus et d'imposer le port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans les espaces publics tels que :

Braderies, brocantes et vide-greniers,

Manifestations sportives ou festives,

Et dans un périmètre de cinquante mètres autour des entrées et sorties des écoles et ce quinze minutes avant et après l'ouverture et quinze minutes avant et après la fermeture des écoles.



## Le conseil municipal de Busigny.



**Didier Maréchal**  
Maire

Le conseil municipal de Busigny, dont les dix-neuf membres sont élus pour un mandat de six ans au suffrage universel direct lors des élections municipales, représente les habitants. Ses attributions sont très larges car il a la charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune". Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique...

Le maire est élu parmi les conseillers municipaux, il préside le conseil municipal.



**René Scailteux**  
1er adjoint



**Nicole Gourmez**  
2ème adjoint



**Christophe Lebrun**  
3ème adjoint



**Francine Richez**  
4ème adjoint



**Julien Goemaere**  
5ème adjoint



**Chloé Gomanne**  
Conseillère



**Pierre Czeryba**  
Conseiller



**Angèle Dupuy**  
Conseillère



**Franck Defossez**  
Conseiller



**Cécile Colpin**  
Conseillère



**Stéphane Lebleu**  
Conseiller



**Marie-Françoise Buisset**  
Conseillère



**Hervé Sérusier**  
Conseiller



**Annie Wyart**  
Conseillère



**Christian Pecqueux**  
Conseiller



**Fabienne Dubus**  
Conseillère



**William Lemaire**  
Conseiller



**Marie-Thérèse Desicy**  
Conseillère

## Délégations des adjoints et Commissions permanentes.

	René SCAILTEUX	Premier Adjoint	Travaux, Patrimoine, Voirie
<b>DELEGATIONS</b>	Nicole GOURMEZ	Deuxième Adjoint	Affaires scolaires, Séniors, Affaires sociales
<b>DES</b>	Christophe LEBRUN	Troisième Adjoint	Finances, Ressources humaines
<b>ADJOINTS</b>	Francine RICHEZ	Quatrième Adjoint	Jeunesse, Associations, Fêtes et Cérémonies
	Julien GOEMAERE	Cinquième Adjoint	Environnement, Espaces verts, Cimetière

### LES COMMISSIONS PERMANENTES.

Au cours de la séance du 15 juillet 2020, le conseil municipal a formé cinq commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Chaque commission correspond aux délégations confiées aux adjoints qui ont été désignés lors du conseil municipal du 3 juillet. La commission d'appel d'offres, la seule imposée par la loi, a été constituée le même jour.

Une sixième commission a été constituée au cours du conseil municipal du 30 juillet. Rattachée au maire, elle aura pour mission de redéfinir les supports de communication, bulletin municipal et site internet, puis de garantir la bonne diffusion de l'information des busignois au travers de ces supports de communication.

Toutes les commissions sont présidées par le maire, l'adjoint au maire qui est par principe membre de la commission relevant de ses délégations en est le rapporteur auprès du conseil municipal.

Les conseillers de la liste minoritaire n'ont pas souhaité participer aux différentes commissions.



COMMISSIONS	RAPPORTEUR	MEMBRES
Travaux, Patrimoine, Voirie	René SCAILTEUX	Hervé SÉRUSIER, Stéphane LEBLEU, Franck DÉFOSSEZ, Chloé GOMANNE
Affaires scolaires, Séniors, Affaires sociales	Nicole GOURMEZ	Annie WYART, Cécile COLPIN, Marie-Françoise BUISSET, Franck DÉFOSSEZ
Finances, Ressources humaines	Christophe LEBRUN	Annie WYART, Stéphane LEBLEU, Franck DÉFOSSEZ, Pierre CZERYBA
Jeunesse, Associations, Fêtes et Cérémonies	Francine RICHEZ	Stéphane LEBLEU, Cécile COLPIN, Chloé GOMANNE, Franck DÉFOSSEZ
Environnement, Espaces verts, Cimetière	Julien GOEMAERE	Hervé SÉRUSIER, Marie-Françoise BUISSET, Christophe LEBRUN, Chloé GOMANNE
Communication	Didier MARECHALLE	Pierre CZERYBA, Angèle DUPUY, Chloé GOMANNE, Franck DÉFOSSEZ, Nicole GOURMEZ, Stéphane LEBLEU
Appels d'Offres	Didier MARECHALLE	René SCAILTEUX, Christophe LEBRUN, Pierre CZERYBA

## Le Budget communal de 2020.

Etablir le budget municipal au mois de juillet, c'est-à-dire à la moitié de l'exercice comptable, se limite presque à constater le montant et la nature des dépenses déjà engagées plutôt que de les prévoir...

Toutefois, le budget a été établi le 31 juillet, dans le délai prescrit, et a permis de dégager quelques tendances budgétaires lourdes qui pèseront sur l'avenir.

En 2020, le budget annuel de la commune est de 3 737 623 € réparti entre les dépenses de fonctionnement (1 912 154 €) correspondant aux frais d'usages du patrimoine communal et aux charges de personnel auxquelles s'ajoutent les dépenses d'investissement dont le but est de développer ou préserver le patrimoine communal dans son ensemble (1 825 468 €). Les deux sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes proviennent des dotations et de la fiscalité pour la section de fonctionnement et des emprunts pour la section d'investissement.

*Le Conseil Municipal, à 14 POUR et 4 CONTRE, vote le Budget Primitif 2020 de la Commune comme suit :*

- Dépenses et recettes de fonctionnement 1 912 153,95 €
- Dépenses et recettes d'investissement (BP + restes à réaliser) 1 825 468,95 €

*(Conseil municipal du 30 juillet 2020)*

Le Budget 2020 de la commune tient compte des contraintes budgétaires suivantes :

1 - En fonctionnement, résorber une dette de 117 572 € due à SUEZ pour l'exploitation du service des eaux. Bien que ce service ait été transféré le 1 janvier 2020 à la Communauté d'agglomération, notre commune en reste redevable auprès d'elle puisque la dette est échelonnée de 2016 à 2019....

2 - En investissement, il faut couvrir la partie de dépenses du restaurant scolaire qui n'a pas été subventionnée en 2019 par l'état, soit 396 000 €, faute d'un dossier préparé et présenté avant le début des travaux.

La commune a d'ores et déjà négocié un échelonnement de remboursement de la dette sur quatre ans avec la communauté d'agglomération et a lancé une demande

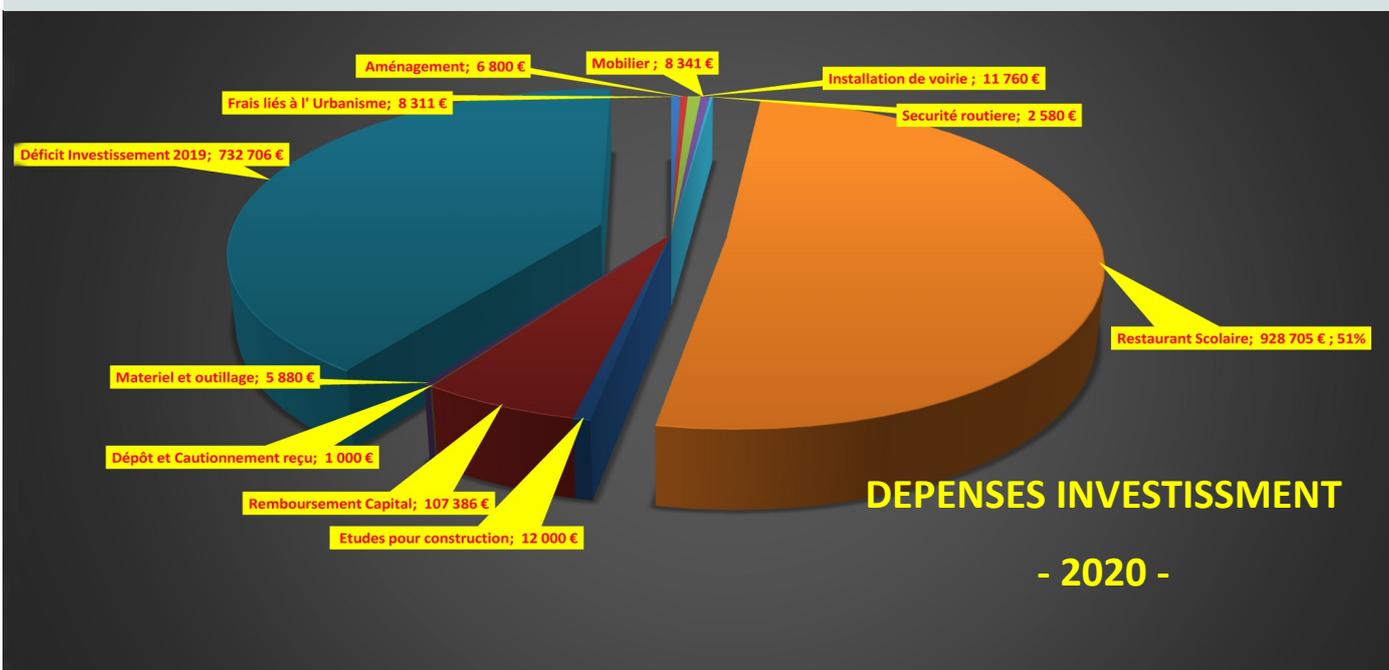
d'emprunt pour financer le restaurant scolaire en lieu et place de la subvention refusée, l'équilibre budgétaire est à ce prix.

Toutefois, ces dispositions vont peser sur les budgets des prochaines années en réduisant notre capacité d'investissement d'autant plus qu'en novembre 2023 la

commune devra s'acquitter auprès de l'EPF (Etablissement Public Foncier) des achats de terrains conclus en 2019 pour la réalisation d'un arborétum. Aujourd'hui le montant de ces achats s'élève à 379 893 €.

Ce constat nous impose à plus de prudence dans l'emploi de nos finances futures et fort probablement à limiter les investissements qui devront plus que jamais être ciblés pour respecter l'intérêt général. Nous y reviendrons....

### Des contraintes budgétaires aujourd'hui et demain.....



## Rentrée scolaire

### Quelques consignes et points d'organisation.

Le masque sera porté toute la journée pour tous les adultes au sein de l'école et les enfants de plus de 11 ans. Si le masque n'est pas supporté par la personne, le port de la visière sera obligatoire

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition pour les élèves et le personnel communal. De leur côté, les enseignants ont été dotés par l'éducation nationale

La désinfection des tables, chaises et poignées de portes reste d'actualité.

Les horaires de garderie sont 7h30 à 8h50 16h30 à 18h00  
Sauf mercredi 9h – 17h , créneau de 3h.

Les enfants de l'école Claude Bernard allant à la cantine bénéficient du minibus communal. Le service de la cantine respectera une procédure particulière pour la distribution des repas : toujours la même personne au pain, aux carafes d'eau, aux assiettes, avec un roulement chaque jour afin d'éviter la routine.

*Nous adressons nos chaleureux remerciements à Mr Maes Francis et à la Société Soproc du groupe L'Oréal pour le généreux don de gel hydro alcoolique , don qui permet au personnel communal de préparer la rentrée scolaire .*

### Le Centre aéré de Busigny a fait face à la crise sanitaire.

Malgré la crise sanitaire, l'accueil de loisirs sans hébergement a pu avoir lieu cette année, comme les années précédentes.

La prise en compte d'une situation jusqu'alors sans précédent, a imposé un protocole sanitaire particulier et la mise en place d'une organisation différente pour répondre aux contraintes sanitaires

Les inscriptions étaient prioritaires aux enfants dont les deux parents travaillent, par fratrie et pour deux semaines consécutives et possibilité de renouveler quinze jours plus tard pour la période du 6 juillet 2020 au 14 août 2020.

La restauration a eu lieu à la salle des fêtes, l'aménagement des tables a été prévu pour assurer les règles de distanciation physique.

Durant le séjour, le programme d'activités proposé a tenu compte des gestes barrières et sans oublier des précautions supplémentaires durant les chaudes journées de cet été. Les animateurs ont proposé aux enfants de nombreuses activités ludiques et amusantes.



## Maison Solidaire: Quand les aides des Restaurants du cœur et de la Croix Rouge se coordonnent.

Outre le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), trois associations locales agissent à Busigny pour aider les familles en grande difficulté, Les Restaurants du Cœur, l'unité caudrésienne de la Croix Rouge Française et l'Association des Familles de Busigny.

Si le centre local des restaurants du cœur dispose d'un local réservé à son activité, ce n'est pas le cas des deux autres associations quand il s'agit de fournir une aide directe aux familles.

La crise du COVID 19, dont on ne peut prédire la durée, impose quant à elle des règles strictes de distanciation sociale entre les personnes qui ne peuvent être garanties dans les locaux actuels des restaurants du cœur. Il fallait donc remédier rapidement à cet état de fait.



Si la croix rouge peut garantir une aide tout au long de l'année, il n'en est pas de même pour le centre des restaurants du cœur qui n'ouvre qu'en période d'hiver dans de mauvaises conditions d'accueil, les deux structures interviendront donc l'une après l'autre.

La salle COOP est mise dès la prochaine campagne de distribution à disposition de ces trois associations, sous la coupe et le contrôle du CCAS pour assurer chacune leur distribution, en hiver pour l'une et en été pour l'autre.

La salle COOP devient « Maison solidaire » les activités qui y étaient assurées seront relayées vers d'autres salles communales.

*M Patrick Marsy, délégué départemental de la Croix Rouge présentera l'action de la Croix Rouge aux membres du conseil municipal, du CCAS et des bénévoles le 24 septembre.*

*M Bruno Joly, président des restos du coeur du Hainaut Cambrésis, présentera également l'action des Restos.*

## Distribution des colis de la Croix-Rouge :

Judi 30 juillet, les membres du C C A S se sont réunis afin de distribuer aux personnes en difficulté les colis offerts par la Croix Rouge de Caudry.

Cette distribution, totalement gratuite, a permis à 43 familles d'obtenir une aide alimentaire de qualité et équilibrée.

Les bénéficiaires, préalablement inscrits, reçoivent sur convocation, un panier. Le contenu varie suivant la composition de la famille, calculé préalablement par la Croix-Rouge.



*Distribution assurée par les membres du CCAS.*

*(Juillet 2020)*

croix-rouge française



## La maison France services itinérante.

La municipalité s'est fixé comme objectif de faciliter les démarches administratives des busignois dans le but de limiter la gêne qu'occasionnent les déplacements pour les démarches qu'engendrent souvent les demandes de retraite, d'emploi, d'allocation ou tout simplement de carte grise...

De son côté, le département du Nord a mis en place le bus « Maison France Services itinérante » auquel nous nous sommes associés. Dans cette Maison France Services, les agents du Département accompagneront les busignois dans leurs démarches administratives du quotidien liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi ou pour le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise aussi bien que pour leur déclaration de revenus ou pour l'accès au droit.



*A Busigny, la maison France Services itinérante sera présente sur la place de l'ancien marché couvert, le deuxième jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h dès le mois d'octobre 2020.*

Le Projet de Bus France Services du Cambrésis est un bouquet de services lié à 9 opérateurs pour :

- Les démarches administratives du quotidien liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, l'aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise,
- Les déclarations de revenus, appropriation du prélèvement à la source,
- L'accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit,
- Les services postaux.

Un agent spécialement formé prépare les dossiers avec l'utilisateur qui a l'assurance qu'il sera ensuite traité par le service concerné.



**Bientôt chez nous.**

## Le dispositif de participation citoyenne.

La sécurité de tous et la protection des biens de chacun sont une priorité pour notre commune. Les dernières semaines de l'été ont mis en évidence que des dérives sont apparues, elles ont détérioré la sérénité de notre village. L'action de la gendarmerie a été efficace pour apporter une première solution à cet état de fait, il faut cependant explorer toutes les options possibles pour garantir notre tranquillité.

La commune de Busigny fait le choix de s'engager dans le dispositif de « participation citoyenne » mis en place afin de faire participer la population à la sécurité de son environnement, en partenariat avec la gendarmerie.

Le conseil municipal tranchera sur ce point et une réunion publique d'information se tiendra début octobre avec la gendarmerie.

La lutte contre la délinquance et notamment contre les vols constitue une priorité pour les services de l'État. Le dispositif de « participation citoyenne » a été conçu en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Le protocole est encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

A ce jour, des dispositifs de participation citoyenne sont actifs partout en France. Plus précisément, 1 700 communes ont signé des conventions et de nombreuses autres sont en cours de signature.



Les subventions aux associations ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 30 juillet 2020. Malgré les contraintes imposées cette année pour le budget de la commune, toutes les associations ont vu leur subvention reconduites en 2020 à un niveau au moins équivalent de celui de 2019.

Le conseil municipal a porté une attention particulière à l'Union Sportive de Busigny qui n'était plus subventionnée depuis deux ans. Considérant qu'une équipe de football porte en partie l'image de Busigny, il est apparu légitime de remédier à cet état de fait.

Le fourgon de l'USB sera en outre mis à disposition des associations qui en feront la demande grâce à une convention passée avec la commune, les associations busignaises recevront courant septembre les modalités de cette mise à disposition.

## L'appui aux Associations.

◆ Association des familles de Busigny	1500 €
◆ Société de chasse	950 €
◆ École de danse C.L.A.B.	1500 €
◆ Club du 3ème âge	500 €
◆ Foyer Loisirs et Culture	3500 €
◆ Union Sportive de Busigny	5000 €
◆ Harmonie intercommunale Est-Cambrésis	1000 €
◆ Judo-Club	1800 €
◆ École Intercommunale de Musique Mozart	5000 €
◆ Cyclo sport challenge	1600 €
◆ La Société de Pêche	950 €
◆ Busigny-Pétanque	800 €
◆ Chorale "A travers Chants"	500 €
◆ Association autonome des parents d'élèves	950 €
◆ Souvenir patriotique	450 €
◆ Arts en Cambrésis	500 €
◆ Les crins de la Malmaison	600 €
◆ Cheminots retraités de la FGCR section de Busigny	300 €
◆ Léon le Cheminot	700 €
◆ Les amis de la Cité des cheminots	400 €
◆ Section Locale C.A.T.M./T.O.E. et veuves de Busigny	400 €
◆ Association pour la restauration de l'Église Saint Médard	400 €

### Expression de la minorité du conseil municipal

Nous tenons, tout d'abord, à REMERCIER les 530 électeurs qui nous ont accordé leur confiance lors du 2ème tour de l'élection municipale qui s'est tenu le 28 juin dernier.

Nous regrettons vivement qu'un électeur sur trois n'ait pas pris part au vote, et ceci pour multiples raisons personnelles, alors que cette élection est si importante pour la VIE QUOTIDIENNE des habitants de notre commune.

Nous nous interrogeons aussi sur le RESPECT des engagements pris par l'actuelle majorité d'une ouverture envers les élus d'opposition (relire les articles de presse) et sur la place et le rôle dévolus à notre groupe.

Nous avons le sentiment qu'en réduisant « la voilure », l'on cherche, tout simplement, à nous museler en ne nous proposant qu'une seule place au sein des différentes commissions, alors que nous en demandions deux !

Nous avons, depuis le 3 juillet, été présents aux réunions du Conseil Municipal et lors des manifestations patriotiques.

Nous voulons être FORCE de propositions et invitons tous les électeurs qui le souhaitent à nous faire part de leurs requêtes.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre sur la page FACEBOOK :

Busigny La Transparence @busignylatransparence

Où vous aurez accès à bon nombre d'informations !

C Pecqueux – F Dubus – W Lemaire – MT Desicy.

## Programme et calendrier des événements

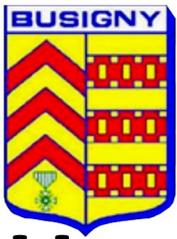
SEPTEMBRE	Samedi	5	Brocante du Foyer de Loisirs et Culture de Busigny	Cité des Cheminots
	Dimanche	13	Concours de pétanque " Challenge du Village "	Place des Berceaux
	Dimanche	13	Ball Trap de la Société de Chasse	Rue du Calvaire
OCTOBRE	Lundi	5	Festi seniors (semaine bleue)	Salle des Fêtes
	Mardi	6	Assemblée Générale des Cheminots Retraités FGRCF à 14 h 30	
	<b>Samedi</b>	<b>10</b>	<b>Feu d'Artifice</b>	<b>Stade Paul Colpin</b>
	Dimanche	11	Exposition organisée par l'Association Arts en Cambrésis et l'atelier de ferronnerie	Salle des Fêtes
	Dimanche	11	Exposition de tracteurs et véhicules anciens organisée par l'Association CSC	Place des Berceaux
	11 et 12		Fête Communale	
	<b>Dimanche</b>	<b>18</b>	<b>Repas des Aînés</b>	<b>Salle des fêtes</b>
NOVEMBRE	Mercredi	11	Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918	
	Les 14 et	15	Gala de danse organisé par l'école de danse Modern Jazz de Busigny	Salle des Fêtes
	Vendredi	20	Assemblée Générale de Busigny Pétanque à 19 h 00	Salle COOP
DECEMBRE	Samedi	5	Commémoration des Anciens Combattants A.F.N.	
	Samedi	5	Loto organisé par l'Association Autonome des Parents d'Elèves	Salle des Fêtes
	Vendredi	11	Marché de Noël des Associations	Salle des Fêtes
	à définir		Goûter de Noël des enfants du CLAB - Ecole de danse Modern Jazz de Busigny	Salle des Fêtes
	à définir		Noël des enfants du Judo Club	Salle des Associations
	à définir		Spectacle de Noël pour les enfants des écoles (Association Autonome des Parents Elèves)	Salle des Fêtes

Le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet a été reporté au samedi 10 octobre en raison de la situation sanitaire du moment.



Les festivités prévues dans ce calendrier tiennent compte de la situation sanitaire actuelle, elles peuvent donc toujours être annulées ou reportées à l'initiative des autorités ou des organisateurs selon l'évolution de la pandémie.

Il convient de noter que le port du masque est obligatoire pour ces manifestations dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 21 août 2020.



## 76ème anniversaire des fusillés de Busigny.

Un hommage a été rendu le 23 août aux deux victimes civiles du pont de Cambrai, Henri Taine et Paul Rochette, deux cheminots exécutés sur place le 23 août 1944 par des soldats allemands - des SS - qui accompagnaient un train venu d'Allemagne et qui s'était arrêté à l'entrée de la gare.

Un deuxième hommage a été rendu à l'occasion du 76ème anniversaire de leur exécution aux cinq jeunes fusillés du bois de la Haïre au cours d'une cérémonie qui s'est tenue sur place le 2 septembre 2020.

Pour perpétuer le souvenir de ces jeunes martyrs du bois de la Haïre, la municipalité et les membres de l'association de sauvegarde du patrimoine - Cap 20 - se sont rassemblés pour la pose d'une plaque relatant les événements douloureux du bois de la Haïre fixée à proximité de la stèle commémorative.



Ils étaient six jeunes du village occupés en cette nuit du samedi 2 septembre 1944 à garder un prisonnier allemand dans une maisonnette de chasse en bordure du bois et de l'étang de la Haïre.

Sur la route départementale, à quelques centaines de mètres de là, les convois allemands en débâcle passaient sans interruption. Peut-être pour prendre un peu de repos avant de se replier en direction de l'Est, quelques soldats vinrent se réfugier dans l'allée menant à la Haïre. Entendant parler ses camarades, le prisonnier se mit à crier. En un instant, la maisonnette fut cernée. Après avoir parlementé les jeunes se rendirent. Devant les soldats prêts à faire feu, l'un des jeunes réussit miraculeusement à se sauver. Néanmoins, blessé par les tirs accompagnant sa fuite, Marcel Audin se réfugia dans une maison et ne put être transporté à l'hôpital qu'après le départ des allemands et après avoir reçu les premiers secours du Docteur Albert Savoie.

Les cinq autres, René Bégard, 19 ans, Georges Beth, 19 ans, Fernand Pin, 19 ans, Bernard Hulot, 16 ans et Franck Bourreau, 13 ans furent fusillés sur les bords de l'étang en cette nuit de fin d'été, alors que les forces alliées étaient proches. Lorsqu'au matin du 3 septembre la population apprit la tragédie de la nuit, ce fut la consternation et la joie qui aurait dû éclater le dimanche matin après la fuite des derniers occupants, fit place à une profonde tristesse.



René BEGARD

Georges BETH

Franck BOURREAU

Bernard HULOT

Fernand PIN

## Nos joies et nos peines...

### NAISSANCES

19 février 2020	Timéo Christophe Christian LEUZIERRE
30 mars 2020	Mathéo Sébastien GRASSART
31 mars 2020	Aélyls Evelyne Annie DALMASSE
2 mai 2020	Mathéo Yvon André CORNU
17 mai 2020	Allia Marie-Claude Martine PARENT
17 mai 2020	Théa Marie-Yvonne Daisy ALLU
19 mai 2020	Lia Annie Lucette LECONTE
29 juin 2020	Lou ESTIEZ
11 juillet 2020	Lola Ilénia Léa DELLINJA
5 août 2020	Catalina Rosemonde Céline BOULET
9 août 2020	Luna Marie-Line Marie-Christine BRACQ PROUVEUR



13 juin 2020	Marinko Drago Yves VASOVIC et Lilas Fany CHOWHAN
8 août 2020	Grégory Jean-Luc DELOFFRE et Virginie Yolande Simone DUSART
29 août 2020	Lilian LAURENT et Ingrid BONNENFANT.

### MARIAGES

10 janvier 2020	Yvette LANCELIN, 93 ans, veuve de Marcel CASIEZ
13 janvier 2020	Patrick Maurice Paul DUPONT, 58 ans, époux de Pascale GRATTEPANCHE
21 février 2020	Didier Cléophas BALASSE, 67 ans, veuf de Jacqueline DELOFFRE
6 mars 2020	Jacques Grégoire César DEUDON, 71 ans, époux de Eliane PIERE
13 mars 2020	Marie-Thérèse BEAUVOIS, 64 ans, veuve de Bochdan WALEROWICZ
17 mars 2020	Sylvain CUSTERS, 66 ans, époux de Chantal BINOIS
28 mars 2020	André ORIGAL, 79 ans, époux de Nicole PLANCOT
30 avril 2020	Chantal BINOIS, 68 ans, veuve de Sylvain CUSTERS
5 mai 2020	Frédéric Louis Gaston MOREAU, 54 ans, époux de Isabelle DRUENNE
13 juillet 2020	Jean-Pierre Henri FELBACQ, 72 ans, époux de Corinne Marie-Thérèse Zoé MELIN-COUSIN
16 juillet 2020	Jacqueline Marie Thérèse Séverine PRUVOT, 87 ans, épouse de MarcelMESSIN
25 juillet 2020	Jeannine Alfréda HOEZ, 84 ans, veuve de Maurice DREVET
23 août 2020	Daniel CHATELAIN, 66ans, époux de Julienne BOUCHET.

### DECES



## Mots mêlés et mots croisés.

*Passées les minutes d'information, nécessaires sans aucun doute mais qui ne doivent pas s'opposer à quelques instants plus décontractés.*

*Busigny Actus vous propose une page de jeux, une gymnastique de l'esprit à faire ou ne pas faire selon le gout de chacun.*

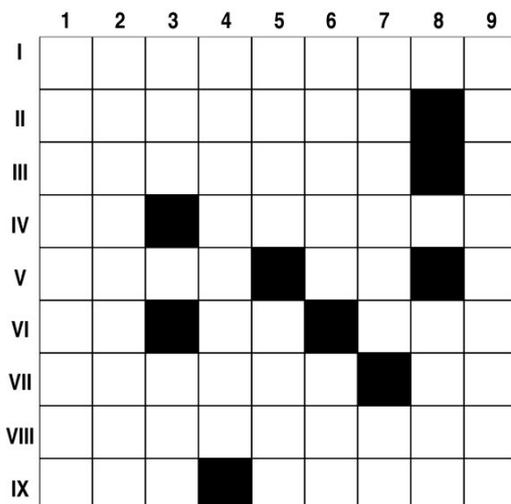
*Aigüisez votre sens de l'observation en retrouvant les mots cachés qui vous sont proposés dans la grille ci-contre ou musclez vos méninges avec une grille des mots croisés...*

*En deux mots, détendez vous !*



- |           |          |              |
|-----------|----------|--------------|
| ALPAGE    | CHALET   | PISTE        |
| ALPES     | DÉGEL    | RANDONNÉE    |
| ALPINISME | ESCALADE | RAQUETTES    |
| ALTITUDE  | EVEREST  | REMONTÉE     |
| ANDES     | FORÊT    | ROCHEUSES    |
| APLOMB    | HIMALAYA | SIERRA       |
| ARMOR     | GLACIER  | SOMMET       |
| ASCENSION | MASSIF   | TÉLÉPHÉRIQUE |
| BALISAGE  | MONTAGNE | TERTRE       |
| CAMPING   | NEIGE    | TOURISME     |
| CANYONING | OISANS   | TRANSAT      |
| CASCADE   | PANORAMA | TREKKING     |

### MOTS CROISÉS



#### HORIZONTALEMENT

- I. Permutation. II. Ça fait mauvaise impression. III. L'enfer du Gl. IV. Argent. Barrent. V. Démentis. Etain. VI. Con sur les bords. Drame oriental. Un proche. VII. Tira la langue. L'opinion. VIII. Ductile. IX. Sans eau. Saule.

#### VERTICALEMENT

1. Parties remises. 2. Excentrique. 3. Aurochs. Etendue d'eau. 4. Vespasienne. 5. Volcan. Prénom allemand. 6. Changeais de timbre. Planche. 7. Conduisit. Mesure l'intelligence. 8. Grimace. 9. Se déplacer à pas de souris.

( Solution page 15 )

*Busigny Actus vous invite à rejoindre un instant vos fourneaux pour une courte recette de cuisine.*

*Vous souvenez vous des recettes locales du « pain perdu » ou du « pain crotté »? Voici une recette facile qui s'en inspire directement.*



*D'ordinaire, quand on parle de reblochon gratiné, on pense immédiatement à la tartiflette à base d'oignons, de pommes de terre et de lard, mais on peut aussi savourer ce fromage dans un délicieux gratin de pain à la préparation expresse. Et en plus, pas d'épluchage de prévu au menu !*



## **G**ratin de pain au reblochon.

*2 personnes,  
10 minutes de préparation,  
30 minutes de cuisson.*

Il vous faut :

- ◆ 160 g de baguette coupée en rondelles
- ◆ 1/2 reblochon
- ◆ 20 cl de crème
- ◆ 1 œuf
- Retirez la croûte du reblochon et coupez-le en lamelles.

- ◆ Préchauffez le four sur th. 6/180°.
- ◆ Fouettez la crème et l'œuf. Assaisonnez de sel et de poivre.
- ◆ Trempez les rondelles de pain dans le mélange à la crème. Si le pain est dur, laissez-le s'imbiber. Garnissez un plat à gratin avec les rondelles de pain. Intercalez ensuite les lamelles de reblochon.
- ◆ Versez le restant de crème et enfournez pour 30 mn.

*L'astuce : Accompagnez le gratin de jambon cru.*

• SOLUTION DE MOTS CROISÉS N°1 •

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	R	O	U	L	E	M	E	N	T
II	E	R	R	A	T	U	M		R
III	V	I	E	T	N	A	M		O
IV	A	G		R	A	I	E	N	T
V	N	I	A	I		S	N		T
VI	C	N		N	O		A	M	I
VII	H	A	L	E	T	A		O	N
VIII	E	L	A	S	T	I	Q	U	E
IX	S	E	C		O	S	I	E	R



# BUSIGNY DANS LE RETROVISSEUR

## En avant la Musique !

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Harmonie municipale de Busigny est alors solidement installée dans la commune dont elle est l'une des institutions. Le maire l'a dotée depuis quelques années d'uniformes pour conforter l'image de ses musiciens, ils sont fiers de les porter.



L'activité textile busignoise tourne à plein pendant les années de la belle époque. Ouvrières et ouvriers des ateliers du château de Busigny viennent nous le rappeler en prenant la pose.

A l'issue du conseil de révision, les jeunes busignois de la classe 1928 se regroupent pour fêter l'évènement.

**Bons pour le Service.**

